

COMMUNE DE MAYRINHAC LENTOUR

Compte rendu de la séance du conseil municipal

du jeudi 01 mars 2018 à 20 h 30

Date de la convocation : 23 février 2018

Date d'affichage du compte-rendu : 07 mars 2018

Membres présents : Michelle BARGUES Didier FAURE Thierry CASSAN Stéphan PELLEFIGUE Jean-Luc BERGOUNIOUX Thierry CHALIE Francis BIROU Gillian THOMPSON Jacqy SIRIEYS Sébastien TEULET Annabelle LASSERRE

Membres excusés : Yves BERGOUGNOUX Marco TEIXEIRA

Membres absents : Serge BALBARIE Sandra BASTIT

Secrétaire(s) de la séance : Francis BIROU

Nombre de votants : 11

Ordre du jour :

- 1/ Approbation procès-verbaux séances des 30 novembre - 14 et 15 décembre 2017
- 2/ Presbytère : travaux
- 3/ PNR des Causses du Quercy : appel à projets Communes Pilotes TVB
- 4/ CC CAUVALDOR : désignation référent social
- 5/ Local pétanque : devis agrandissement
- 6/ Columbarium
- 7/ Questions diverses

1/ Approbation procès-verbaux séances des 30 novembre - 14 et 15 décembre 2017

Lecture est faite des procès-verbaux des séances des 30 novembre - 14 et 15 décembre 2017 qui sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

2/ PRESBYTERE : travaux

Didier Faure participant aux réunions hebdomadaires de chantier donne l'état d'avancement des travaux.

- Le cheminement handicapé est entrain d'être réalisé,
- l'escalier en galvanisé est posé depuis 1 mois,
- les menuiseries ont été livrées et sont prêtes à poser.

Mme Bargues fait part aux élus les demandes de financement ont été envoyées et qu'en ce qui concerne la Région, la demande a dû être renouvelée et modifiée pour correspondre aux critères plusieurs fois depuis juin 2017.

La dernière demande porte uniquement sur les salles associatives.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas de plus value.

Concernant les joints des murs intérieurs, une réserve sera émise car ces travaux ont été faits dans la période de grand froid et de gel.

La réception des travaux prévue fin juin.

Demande de subvention à la Région - DE_2018_02

Mme le Maire rappelle aux élus qu'il a été envisagé lors de précédentes réunions, de créer des salles associatives dans le bâtiment communal, autrefois affecté comme presbytère mais désaffecté aujourd'hui ainsi que dans la grangette attenante.

Cette opération nécessitant la réalisation de travaux, il est nécessaire de demander un soutien financier à la Région afin de la mener à terme.

Considérant,

- que le montant des travaux s'élèvent sur devis à 330 197.00 € HT,
- qu'il n'est pas concevable de laisser un tel bâtiment au coeur du bourg sans occupation,
- que la demande des associations désirant pouvoir occuper régulièrement une salle pour organiser leurs réunions est toujours très forte sur la commune,
- que des salles associatives pourraient permettre également d'organiser des petites formations en informatique par exemple, ce qui rendrait un service indéniable à une partie de la population tout en favorisant le lien social,

les élus, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décident :

- de solliciter une subvention à hauteur de 100 000 € pour nous permettre de mener à terme notre projet,
 - auprès de Mme la Présidente de la région au titre de l'accompagnement à la vitalité des territoires pour les équipements publics et création d'espaces associatifs,
- d'adopter le plan de financement ci-dessous :

- Etat - DETR :	90 000.00 €
- Région - Acompagnement à la vitalité des territoires :	100 000.00 €
- Département - FAST :	20 000.00 €
- Emprunt :	100 000.00 €
- Autofinancement :	20 197.00 €

Mme le Maire est autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande financière.

3/ PNR DES CAUSSES DU QUERCY : appel à projets Communes Pilotes TVB - DE_2018_01

Mme le Maire fait part aux élus que le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy propose aux communes de candidater à l'offre "Devenir une Commune Pilote pour la Préservation de la Trame Verte et Bleue"(TVB) qui nous permettrait d'obtenir une aide suite au dépôt d'un dossier d'aménagement de patrimoine naturel.

Les élus, soucieux de préserver les écosystèmes locaux et conscients de l'investissement du PNR dans le concept de la "Trame Verte et Bleue", décident à l'unanimité des membres présents :

- de candidater comme "Nouvelle Commune Pilote de la Trame Verte et Bleue", telle que celle-ci a été définie par le PNR,
- d'adhérer aux objectifs et engagements de cet appel à candidature,
- autorisent Mme le Maire à déposer un dossier de candidature création "Coin Nature" qui permettrait de restaurer et préserver un site naturel doté d'un petit lac (le lac d'Andrienne), de bois et de bocages,
- donnent tout pouvoir à Mme le Maire pour signer tout document afférent à ce dépôt de candidature et à percevoir les subventions qui pourraient en résulter.

4/ CC CAUVALDOR :

- **désignation élu référent social :**

Concerne le CIAS : volets "personnes âgées" et "précarité". Annabelle LASSERRE est désignée.

- **désignation élus délégués PLUIH**

Délégué titulaire : Francis BIROU

Délégué suppléant : Yves BERGOUGNOUX

- **commission archéologie et patrimoine : Yves BERGOUGNOUX délégué**

5/ LOCAL PETANQUE : devis agrandissement

Mme le Maire rappelle aux élus que l'association les Boules de l'Alzou se propose de fabriquer un auvent au local pétanque, qui permettrait de se mettre à l'abri en cas de pluie.

La pose serait effectuée par les membres de cette association.

Il était concenu, lors d'un Conseil, que la commune prendrait à sa charges les fournitures qui s'élèvent à 328,60€ HT, devis de Mr Bennet menuisier à Leyme.

L'accord est donné par les élus.

6/ COLOMBARIUM

Mme le Maire présente aux élus un devis de fournitures de columbarium par les PFG de Coulomiers (vu lors du dernier congrès des Maires à Paris) dont chaque cases couterait 328.60 € HT avec pied et 390 € sans pied. La pose est cependant à charge de la commune.

Un second devis a été demandé aux Pompes Funèbres Malaurie de Gramat dont les cases un peu plus grandes s'élèvent à 500 € pose comprise.

Vu le prix avec la pose incluse, le choix s'oriente vers la proposition de Mr Malaurie.

A prévoir au budget de cette année.

L'emplacement au cimetière pour cette installation se ferait au fond du cimetière, à droite en rentrant, près du caveau communal.

Mme le Maire et Jacquy Sirieys se rendront dans un cimetière dans lequel Mr Malaurie a posé un columbarium.

7/ QUESTINS DIVERSES

Chaudière logements Le Bourg :

Un devis pour changer cette chaudière défectueuse a été établi par la SAS MLEP de Gramat pour un montant de 5 332.27 € HT.

S'assurer que ce matériel est à condensation avant de commander ce travail.

Ecobarri

La première réunion pour la mise en route est callée au 14 mars à 10 h. Jérémy Chouckroun du PNR des Causses du Quercy y participera. Mme le maire s'entoure des élus suivants : Didier Faure - Jacquy Sirieys - Yves Bergougnoux et Francis Birou.

Demande subvention Collège Jean Lurçat

Afin de mener à bien un projet pédagogique à la découverte de l'Ecosse prévu du 13 au 20 juin, le collège sollicité 50 € /élève.

Nous avons 3 jeunes concernés.

Les élus, après discussion, émettent un avis défavorable à cette demande car beaucoup trop de sollicitations de la part des écoles ainsi que des associations sportives et culturelles.

Auberge de l'Alzou

Le gérant de cet établissement vient de faire une formation pour pouvoir détenir l'enseigne "tabac". Dans le mois qui arrive, le tabac sera en vente. Mr Sietzen sera détenteur de la Française des Jeux et le dépôt de gaz sera réapprovisionné vu ces 3 éléments marchent ensemble.

Il pourrait mettre un buffet de hors d'oeuvre à volonté présenté dans un meuble réfrigéré.

Mme le Maire indique que dans l'épicerie, nous avons des vitrines inutilisées que nous pourrions vendre pour acheter ce buffet réfrigéré.

Prochaines réunions

Commission finances : jeudi 22 mars à 20 h

Conseil Municipal : jeudi 29 mars à 20 h 30 pour vote CA - CG et préparation BP

Conseil Municipal : vendredi 06 avril à 19 h 30 pour le vote des BP suivi du traditionnel repas dit "du budget".

Comptes rendus réunions :

Syndicat de l'eau

Sébastien Teulet et Thierry Chalié prennent la parole pour nous informer du devenir de ce syndicat car la Loi oblige ces structures soit à fusionner avec au moins un autre syndicat ou soit se diriger vers la CC CAUVALDOR qui est d'ores et déjà prête à prendre la compétence eau et assainissement.

Le syndicat AEP de Padirac préférerait une fusion avec le Syndicat du Limargue.

Commission Culture et Patrimoine du Pôle de St Céré

La fontaine de Pech Castan qui a fait l'objet d'une demande de fonds de concours auprès de la Communauté pour sa restauration, n'a pas été retenue car les travaux ont été réalisés trop tôt mais la communauté était trop incertaine pour nous laisser espérer une aide.

Signalisation fontaines

Mme Thérèse Adgié a confectionné des panneaux décorés pour signaler la fontaines de Redouly, les lavoirs de Busqueille et de Pech Castan.

Concours communal maisons fleuries

N'ayant pas l'adhésion d'un grand nombre de personnes, Gill Thompson en charge de la commission propose de ne pas relancer ce concours.

Pour des raisons pratiques et économiques, il est décidé de ne fleurir que le bourg.

Marché de Noël

Stéphan Pellefigue se pose également la question du devenir de cette manifestation.

Si on la prévoit cette année, il faut s'en occuper dès le mois de mai. Les Personnes indispensables pour cette organisation seraient prêtes à repartir.

L'élue remercie chaleureusement Francis Birou et Thierry Cassan qui ont géré entre autre le transport des chalets dont le retour à Puybrun a été remis à plusieurs reprises.

L'organisation et la mise en place de ce marché représente un travail énorme.

A réfléchir pour un prochain Conseil à la décision définitive qui sera prise.

Fin de séance.